

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 03 juin 2022 à 19 heures 00 se sont réunis dans la salle Maurice Durey les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

**Présents** : Patrick PAUCHET, Alain BRUNET, Ghislaine CHABLE, Hélène DELERIS, Gilles MARTIN, Michèle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER.

**Absent(e)s excusé(s)** : Damien SCHAEFLE pouvoir à Ghislaine CHABLE, Stéphane SERGENT pouvoir à Hélène DELERIS.

**Secrétaire de séance** : Patrick PAUCHET

### **Ordre du jour** :

#### **L'ordre du jour sera le suivant** :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Délibérations :
  - ↳ Adhésion à la compétence optionnelle : aménagement et exploitation des infrastructures De recharge pour véhicules électriques
  - ↳ Révision du tarif de location de la salle à la journée
  - ↳ Fin des travaux de réhabilitation du restaurant
- Point sur l'entretien des espaces verts
- Création d'une commission fleurissement
- Création d'une commission pour le festival ET HOP ! LE FESTIVAL DE LA JOIE : 8,9,10 juillet
- Organisation de la rencontre avec les jeunes des Barils samedi 2 juillet am.
- Elections législatives : Organisation du bureau de vote
- Questions diverses

### **1- Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire commente certains points.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

### **2 - Adhésion à la compétence optionnelle : aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques**

Vu les dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2017 portant modification de statuts du SIEGE,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17 relatif au transfert des compétences facultatives,

Vu les dispositions des articles 4 et 5 des statuts du SIEGE portant modalités de transfert et de reprise des compétences optionnelles, et l'article 7 relatif à l'exercice de la compétence optionnelle en matière d'infrastructures de charge pour véhicules à motorisation électrique,

Exposé des motifs :

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune. Cette adhésion permettra au SIEGE27 de réaliser et de suivre le schéma départemental des IRVE recommandé par la loi d'orientation des mobilités sur l'ensemble du territoire départemental et de le mettre gracieusement à disposition des territoires.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence par le SIEGE ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports, et que ce transfert ne pourra être opérationnel que

sous réserve de délibération concordante du comité syndical du SIEGE conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts.

Compte tenu de ce qui précède,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique.

### **3- Révision du tarif de location de la salle à la journée**

Vu la délibération en date du 05.11.2021 fixant la tarification de la location de la salle,

Considérant la nécessité d'actualiser le tarif à la journée,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **FIXE** le tarif de location à la journée à 150 €
- **MAINTIENT** la tarification pour le week-end à 300 €

### **4- Fin de travaux de réhabilitation du restaurant**

M. le Maire fait part de la réalisation de la dernière tranche de travaux de la réfection de la toiture par l'entreprise VILLAIN-DONA de Verneuil d'Avre et d'Iton pour un montant de 14 685.58 € HT.

Il est précisé que ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2022 en section d'investissement au compte 212 dans la continuité de l'opération de réhabilitation du restaurant initialement débutée en 2019. Ceux-ci n'ayant pu être planifiés en 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-**ACTE** cette réalisation d'un montant de **14 685.58 € HT**

-**CONFIRME** l'inscription des crédits au compte 212 de la section d'investissement.

### **5- Point sur l'entretien des espaces verts**

M. le Maire rappelle que l'offre du nouveau prestataire a été retenue parce qu'elle était la mieux disante. Il fait part au conseil de son insatisfaction au sujet du manque de coordination et de communication entre lui et l'entreprise au sujet du fleurissement. Il propose de mettre en place une commission qui s'impliquerait dans le fleurissement et la végétalisation de la commune et qui permettrait également d'évaluer et de sélectionner chaque année les jardins visibles de la rue dans le cadre du concours des maisons fleuries.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE** de créer **une commission de fleurissement et d'embellissement** composée de Hélène DELERIS, Philippe OBADIA et Alain RATTIER.

- **FAIT PART** que cette commission est ouverte à toute bonne volonté.

-

### **6- Création d'une commission pour le festival « ET HOP ! LE FESTIVAL DE LA JOIE » prévu les 8,9 et 10 juillet prochain**

Pour mener à bien ce projet, un certain nombre d'étapes incontournables doivent être mises en place Une commission dédiée à la planification et à la programmation du festival composée de Philippe OBADIA, Hélène DELERIS ET Gilles MARTIN est créée.

A cet effet, une réunion est prévue vendredi 10 juin à 18 h 30 à la mairie.

### **6- Organisation de la rencontre avec les jeunes des Barils samedi 2 juillet**

Monsieur le Maire souhaite programmer une rencontre avec les jeunes de la commune sur le terrain de la prairie autour d'une activité sportive réunissant collégiens, lycéens et leurs parents et l'équipe municipale.

## 7- Elections législatives : Organisation du bureau de vote

Le bureau de vote, installé dans la salle de conseil, sera ouvert de **8 h à 18 h**.  
Les tours de garde sont mis en place.

## 8- Questions diverses

1. Michèle Potier fait part que la haie de M. Auvray située dans le virage de la Vaucannerie gêne le passage des transports scolaires.  
Un courrier de rappel sera envoyé au début de l'été à tous ceux n'ayant pas exécuté la taille de leur haie.
2. Hubert PRIVÉ fait part de son souhait d'organiser une soirée pétanque dans le jardin de la maison des Barils sous l'égide de l'association BAC. Le Conseil est unanime.
3. Il informe que l'exposition exceptionnelle des photos de commerçants de Verneuil a connu un grand succès et demande l'accord du conseil pour exposer une rétro projection des précédentes expositions sur le mur entre la mairie et la maison des Barils. Le Conseil est unanime.
4. Il confirme au conseil son projet de création d'une sculpture pour la commune
5. Hélène DELERIS nous fait part de la mise en œuvre de la réforme concernant les règles de publicité à l'ensemble des actes adoptés par les collectivités et qui ont un caractère réglementaire au sens juridique du terme.

Les conseils municipaux des communes de moins de 3500 h doivent délibérer avant le 01.07.2022 afin de choisir le mode de publicité applicable sur la commune :

1. L'affichage
2. La publication sur papier
3. La publication sous forme électronique, dans les mêmes conditions que les communes de plus de 3500 habitants.

A défaut de délibération, c'est la règle de la publication électronique qui s'applique.

Monsieur le Maire fait part qu'aucune délibération ne sera prise et que la publication des actes se fera donc par voie électronique.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15.**

**Prochain conseil fixé : le **jeudi** 7 juillet 2022 à 19 heures**

Philippe OBADIA	Patrick PAUCHET	Gilles MARTIN
Alain BRUNET	Ghislaine CHABLE	Hélène DELERIS
Michèle POTIER	Hubert PRIVÉ	Alain RATTIER

Damien SCHAEFLE	Stéphane SERGENT	